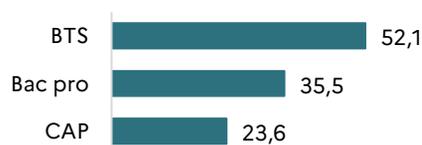


Situation des lycéens à 6 mois :

- ➡ 52,7 % poursuivent leurs études
- ➡ 47,3 % sortent du système éducatif
 - ↳ 40,2 % sont en emploi salarié dans le secteur privé au bout de 6 mois (38,6 % au national)

Note : Du fait de leur faible représentativité, les lycéens préparant une mention complémentaire (MC3 ou MC4) sont exclus de l'analyse.

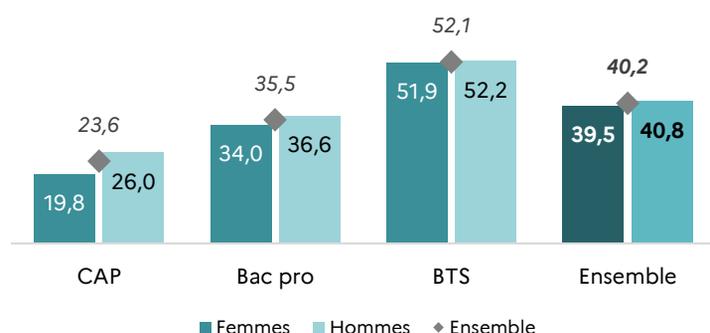
Taux d'emploi à 6 mois pour les sortants en 2020 et 2021 selon le diplôme préparé (en %)



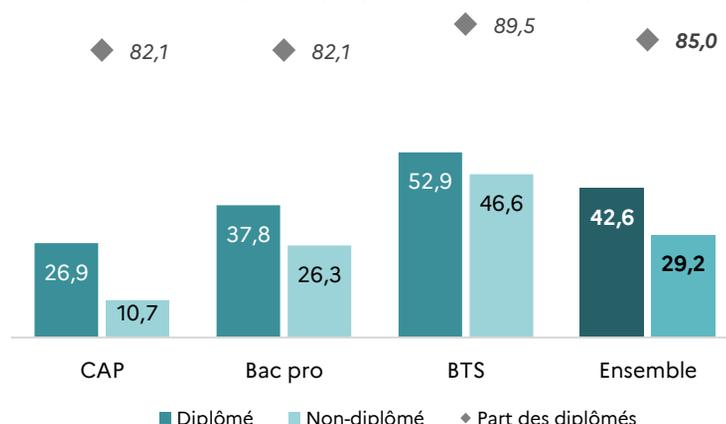
Taux de poursuite de formation des inscrits en dernière année en 2019-2020 et 2020-2021 selon le diplôme préparé (en %)



Taux d'emploi à 6 mois pour les sortants en 2020 et 2021 selon le sexe et le diplôme préparé (en %)

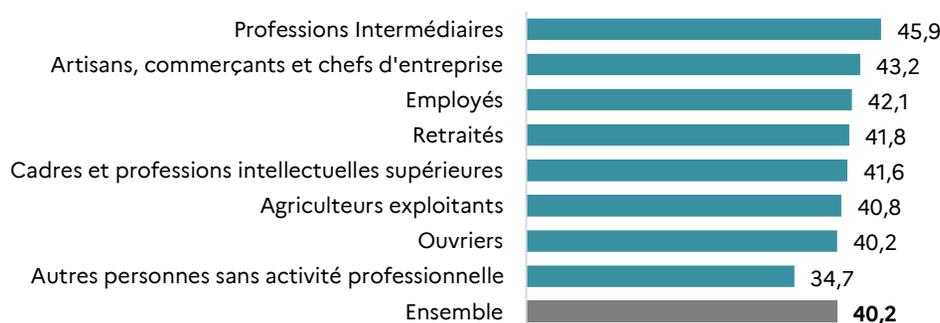


Taux d'emploi à 6 mois pour les sortants en 2020 et 2021 selon l'obtention du diplôme préparé* et part des diplômés (en %)

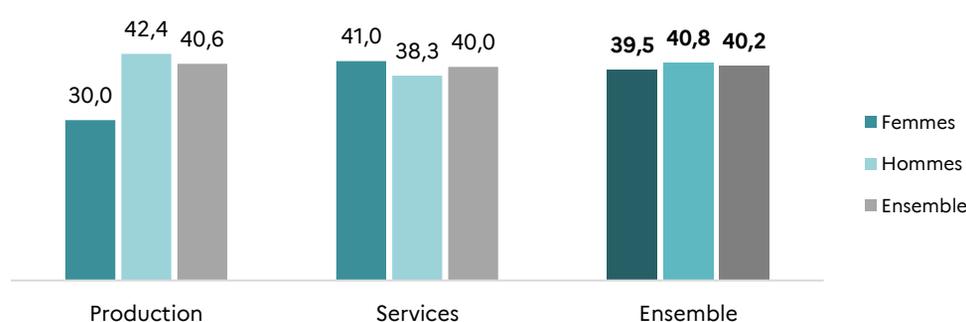


*Les sortants pour lesquels l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue sont exclus de l'analyse.

Taux d'emploi à 6 mois pour les sortants en 2020 et 2021 selon la PCS du représentant légal (en %)

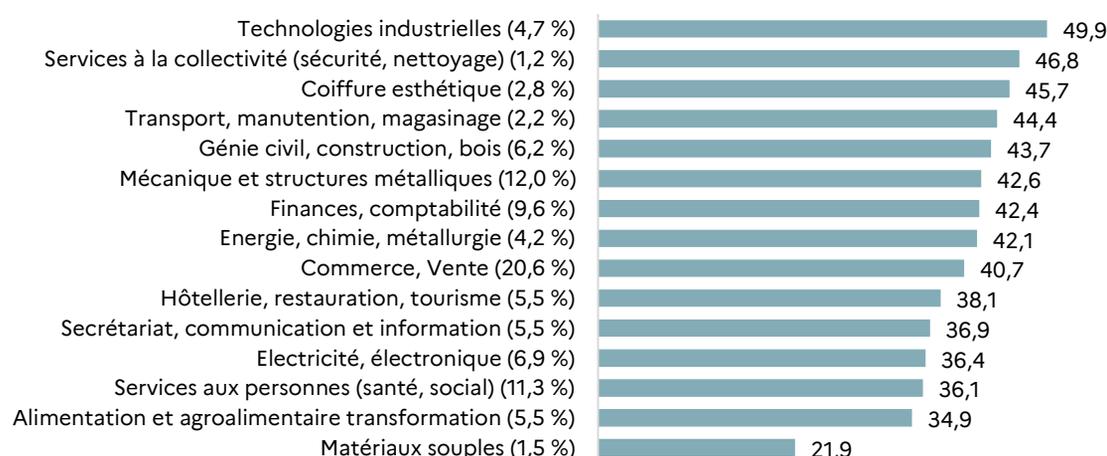


Taux d'emploi à 6 mois pour les sortants en 2020 et 2021 selon le secteur de spécialité (en %)



Note : Les formations générales sont regroupées dans le secteur des services.

Taux d'emploi à 6 mois pour les sortants en 2020 et 2021 selon le domaine de spécialité (en %)



Note : Le poids des spécialités est indiqué entre parenthèses. Les indicateurs ne sont pas affichés quand le nombre cumulé de sortants est inférieur à 20 ou quand le poids de la spécialité est inférieur à 1%.

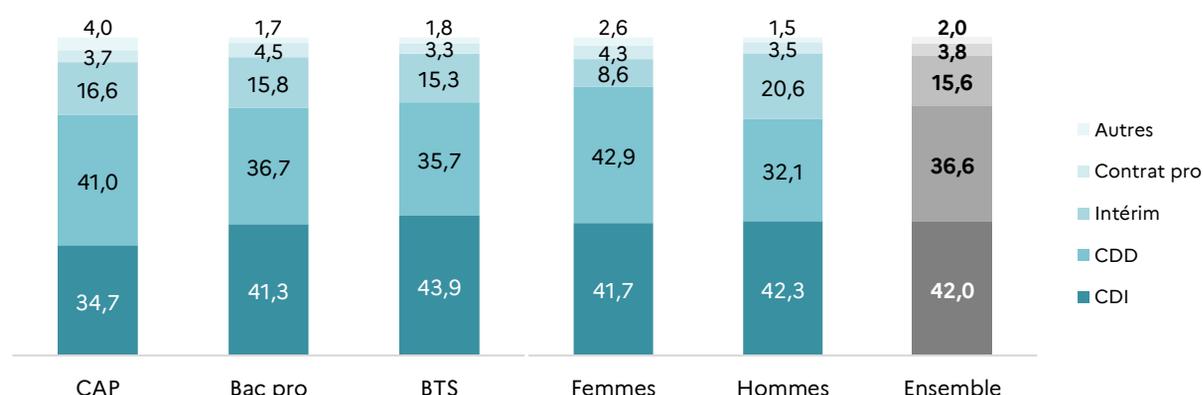
Domaines de spécialité pour lesquels le taux d'emploi à 6 mois est le plus élevé ou le moins élevé selon le diplôme préparé*

Diplômes	Domaine pour lequel le taux d'emploi à 6 mois est le plus élevé	Taux d'emploi (en %)	Domaine pour lequel le taux d'emploi à 6 mois est le moins élevé	Taux d'emploi (en %)
CAP	Transport, manutention, magasinage	41,1	Commerce, Vente	14,0
Bac Pro	Coiffure esthétique	50,4	Matériaux souples	15,5
BTS	Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	66,0	Alimentation et agroalimentaire transformation	33,3

Note : Domaines pour lesquels le nombre cumulé de sortants est supérieur à 20 ou dont le poids est supérieur ou égal à 1%.

* Pour chaque niveau de diplôme figure le domaine de spécialité dans lequel le niveau d'insertion est le plus élevé et celui dans lequel il est le moins élevé.

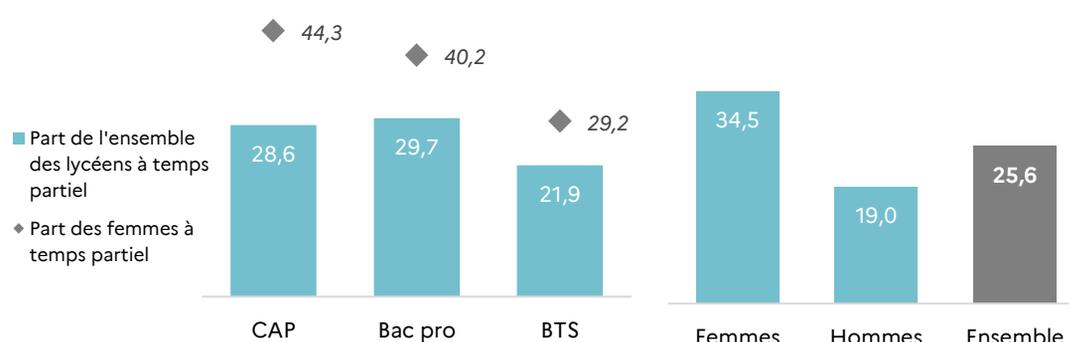
Type de contrat des lycéens en emploi salarié 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme et le sexe (en %)



Note : Dans le cas de cumul de contrats, un seul a été retenu (en priorité le CDI s'il y en a un, sinon le contrat le plus long).

Autres contrats : conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...

Part des lycéens en emploi salarié à temps partiel 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme préparé et le sexe, et part des femmes à temps partiel selon le diplôme préparé (en %)



MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Le dispositif InserJeunes, porté par la DEPP et la DARES, permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage, et de répondre aux exigences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations sociales nominatives (DSN), il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6, 12, 18 et 24 mois après la sortie). L'emploi des sortants de formation est mesuré à partir des DSN. Il couvre l'ensemble du **champ salarié privé**, hors particuliers employeurs, ainsi qu'une partie des salariés du secteur agricole, en France.

Taux de poursuite d'études : ratio entre le nombre de lycéens de la voie professionnelle toujours en formation en France l'année scolaire suivante (y compris les redoublants) et le nombre d'inscrits en dernière année de formation.

Les sortants des formations professionnelles : lycéens de la voie professionnelle qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Taux de sortie : ratio entre le nombre de sortants et le nombre d'inscrits en dernière année de formation.

Taux d'emploi : ratio entre le nombre de sortants en emploi salarié dans le privé et le nombre total de sortants.

Champ : lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) en 2020 ou en 2021 cumulés (public et privé sous contrat).